

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5878

objet : **Ruisseau du Ravin - ZAC Castellane - Création d'un bassin de rétention - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5327 du 18 juin 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'un bassin de rétention ZAC Castellane à Sathonay Camp - Bassin versant du Ravin.

L'opération est décomposée en trois lots :

- lot n° 1 : terrassements,
- lot n° 2 : ouvrages déversoirs,
- lot n° 3 : canalisations.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 7 décembre 2007, a classé les offres et choisi, pour les lots n° 1 et 3, celles des entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1, terrassement : entreprise Beugnet travaux du Forez pour un montant de 249 040,00 € HT, soit 297 851,84 € TTC,
- lot n° 3, canalisations : entreprise Stracchi pour un montant de 184 948,04 € HT, soit 221 197,86 € TTC.

Le lot n° 2 a été déclaré infructueux et sera relancé en marché négocié, avec mise en concurrence, sans publicité préalable, conformément aux articles 34, 35-I, 65 et 66 du code des marchés publics.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2000-5928 en date du 27 novembre 2000, n° 2001-0329 en date du 5 novembre 2001 et n° 2005-2561 en date du 14 mars 2005 ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure de marché négocié sans publicité mais avec mise en concurrence pour l'attribution du lot n° 2 relatif aux travaux de construction d'ouvrages déversoirs dans le cadre de la construction d'un bassin de rétention ZAC Castellane à Sathonay Camp.

2° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels liés avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1, terrassement : entreprise Beugnet travaux du Forez pour un montant de 249 040,00 € HT, soit 297 851,84 € TTC,
- lot n° 3, canalisations : entreprise Stracchi pour un montant de 184 948,04 € HT, soit 221 197,86 € TTC.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme n° 1269 - Ruisseau du Ravin aménagements hydrauliques, individualisée par délibération n° 2005-2561 en date du 14 mars 2005 à hauteur de 8 026 000 € TTC en dépenses.

4° - Les montants à payer en 2008 au titre des présents marchés, soit 519 049,70 € TTC, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget principal - compte 231 582 - fonction 0811 Ruisseaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,